



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 01 MARS 2024

AFFAIRE N° 25-20240301

**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE
SIGNER L'AVENANT N° 3 AU MARCHE N°A.17.010 - REALISATION DE
L'UNITE DE POTABILISATION DES SONGES"**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués par voie dématérialisée, le 23 février 2024, ainsi que par voie postale, le 24 février 2024 (M. FONTAINE Gilles), sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01 à n° 05-20240301, de l'affaire n° 07 à n° 08-20240301, de l'affaire n° 11 à n° 12-20240301, de l'affaire n° 17 à n° 30-20240301), puis de celle de Monsieur Bachil VALY, 1^{er} Vice-Président (affaire n° 06-20240301 et de l'affaire n° 13 à n° 16-20240301 (l'affaire n° 16-20240301 ayant été reportée en l'absence de quorum)) et celle de Monsieur Jacquet HOARAU, 2^e Vice-Président (de l'affaire n° 09 à n° 10-20240301).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 38

Absents représentés : 05

Absents : 05

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

THIEN AH KOON André (de l'affaire n° 01 à n° 05-20240301, de l'affaire n° 07 à n° 08-20240301, de l'affaire n° 11 à n° 12-20240301, de l'affaire n° 17 à n° 30-20240301), HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, PAYET-TURPIN Francemay, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge, TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice.

BASSIRE Nathalie, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

DOMITILE Noëline représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée représentée par VIENNE Axel, LANDRY Christian représenté par HUET Henri-Claude, HUET Marie-Josée représenté par MUSSARD Rose Andrée.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon –

THIEN AH KOON André (*à l'affaire n° 06-20240301, de l'affaire n° 09 à n° 10-20240301, de l'affaire n° 13 à n° 16-20231208*).

BENARD Monique, FONTAINE Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, KBIDI Emeline.

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 25-20240301**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE SIGNER
L'AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N°A.17.010 - REALISATION DE L'UNITE DE
POTABILISATION DES SONGES"**

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en juin 2017, la Communauté d'Agglomération du Sud a lancé en appel d'offres ouvert une consultation ayant pour objet la réalisation d'une unité de traitement d'eau potable pour le réservoir 400 des Songes sur la Commune de l'Entre-Deux. Les travaux concernent notamment :

- l'état des lieux contradictoire par constat d'huissier,
- l'installation de chantier et les travaux préparatoires y compris le raccordement aux réseaux EDF, PTT, AEP, eau...,
- l'exécution du génie civil conformément au projet détaillé accepté, comprenant notamment :
 - le dévoiement des réseaux enterrés nécessaire à l'implantation des nouveaux ouvrages,
 - les terrassements, le remblaiement final, drainages (y compris évacuation et stockage des matériaux et terres),
 - les fondations spéciales, s'il y a lieu,
 - l'aménagement VRD de la plateforme (y compris évacuation des eaux pluviales, portail, clôture et éclairage)
 - l'ensemble du gros œuvre (béton armé, maçonnerie, charpente, couverture, étanchéité, etc.),
 - l'ensemble du second œuvre et de l'aménagement de la station,
 - le raccordement des nouvelles installations avec les ouvrages existants (raccordement vers réservoir 400 des Songes, électricité, télétransmission, etc.).
- l'exécution de la partie "électricité et équipements électromécaniques et hydromécaniques", comprenant la fourniture, les essais, le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux, matériels et équipements nécessaires ainsi que leur mise en œuvre ou leur montage et réglage, à savoir :
 - les équipements hydrauliques, mécaniques et électriques de traitement, y compris leurs organes d'entraînement et leur appareillage de commande, de contrôle, de mesures, de protection et de sécurité,
 - les équipements hydroélectriques, hydromécaniques et canalisations relatifs à l'adduction en eau brute de la station et à la distribution de l'eau traitée vers le réservoir de la commune,
 - les équipements divers nécessaires au bon fonctionnement et à l'entretien des installations (éclairage, chauffage, téléphone, etc.),
 - le système de régulation et automatisme.
- la mise au point des installations, la mise en régime et la mise en observation,
- la réalisation des essais de garantie,
- la fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE),

- la fourniture des notices d'entretien et de fonctionnement, des plans des ouvrages exécutés et des plans de récolement des réseaux,
- la formation spécifique du personnel d'exploitation et de maintenance,
- la fourniture de pièces de rechange de première nécessité,
- l'aménagement paysager dans le respect du dossier de permis de construire.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le marché a été notifié le 19 décembre 2017 au groupement conjoint OTV (mandataire) / GTOI.

À ce jour, deux avenants ont été conclus.

En novembre 2018, une première modification de marché a été conclue, ayant pour objet :

- de contractualiser les prix nouveaux venant compléter le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) initial ;
- d'arrêter le nouveau montant des travaux qui en résulte.

En août 2019, une deuxième modification de marché, d'ordre administratif, a été conclue.

Par délibération n° 12-20190913 en date du 13 septembre 2019, le Conseil Communautaire avait approuvé la signature d'une modification de marché. Toutefois, cette modification n'a pas été exécutée dans la mesure où de nouvelles modifications s'avéraient nécessaires.

La présente délibération vient amender la délibération n° 12-20190913 en date du 13 septembre 2019.

1) Objet de la modification n° 3

La modification n° 3 ci-annexée a pour objet la contractualisation :

- de la modification de certaines quantités dans les décompositions des prix globaux (justifiant une modification de certains prix forfaitaires),
- de la création de prix nouveaux (OS n°5 et OS n°8) pour lesquels s'appliqueront les modalités de règlement des comptes du marché,
- d'une prolongation de délai jusqu'au 24 Octobre 2022 pour la réalisation de tous les travaux et de la mise en service industrielle de l'usine (y compris la période d'observation),
- de la nouvelle répartition entre cotraitants.

Justifications de la modification

Asynchronisation entre travaux UTEP et renforcement réseau EDF :

Cet avenant fait suite à l'ajournement du chantier décidé le 02 Octobre 2019 par OS n° 6. Cet ajournement avait pour objet de suspendre les délais d'exécution dans l'attente des travaux de renforcement du réseau permettant l'alimentation électrique de l'usine. La reprise des travaux étaient estimés à Fin Janvier 2020. Il s'est avéré que le renforcement du réseau par EDF n'a été effectif qu'à partir du mois de Février 2022. A l'annonce du redémarrage le Groupement d'entreprise a demandé la régularisation par avenant des travaux supplémentaires effectués en 2019 et la prise en compte des travaux de maintenance effectués pendant la période d'ajournement, ainsi que les travaux de remise à niveau et de contrôles, diagnostics et réparations induites par l'absence d'activité de l'usine.

La présente modification prend en compte tous ces travaux (2018-2019 et 2022).

L'OS n° 7 acte le redémarrage au 4 Avril 2022 des travaux et de la préparation pour la mise en service de l'usine.

L'OS n° 8 notifie les Prix Nouveaux provisoires correspondants aux travaux en cours, il propose un nouveau délai contractuel de fin de chantier au 29 Juillet 2022.

La problématique des délais de fabrication, d'approvisionnement et de livraisons générés par la désorganisation du commerce mondial et du fret en particulier ont retardé l'exécution des travaux. En accord entre toutes les parties le Maître d'œuvre a proposé un report du délai d'exécution au 24 Octobre 2022 pour tenir compte de ces nouvelles contraintes.

Travaux supplémentaires 2018-2019 :

Les contraintes foncières issues de l'acquisition de la parcelle où est située l'unité de potabilisation ont entraîné une modification de l'implantation de l'usine. Ces exigences foncières modifient d'une part, les volumes de terrassement et d'autre part, la géométrie du mur de soutènement qui sépare la parcelle de l'usine avec celle de monsieur VIENNE.

Ces considérations entraînent :

- une augmentation des terrassements en déblais : 884 m³ au lieu des 642 m³ estimé à l'offre ;
- une augmentation des terrassements en remblais : 150 m³ au lieu des 114 m³ estimés à l'offre ;
- une augmentation des évacuations des déblais excédentaires : 734 m³ au lieu des 530 m³ estimés à l'offre.
- le redimensionnement du mur de soutènement qui se traduit par une augmentation de volume (moellons) mis en œuvre d'environ 30 %.

Ces modifications entraînent une plus-value sur les quantités prévisionnelles pour une incidence financière de 11 653,44 € HT.

Des travaux supplémentaires ont dû être engagés pour permettre le raccordement-comptage au réseau de la SAPHIR. La SAPHIR avait informé de son intention de réaliser ces travaux, mais sa position a changé au mois de Décembre 2018. Aussi pour assurer l'alimentation de la station dans le respect des délais estimés au moment de la décision et éviter toute coactivité avec une autre entreprise il a été

décidé de confier au Groupement mandataire du marché la réalisation de ces travaux.

Cette prestation se décompose en trois phases distinctes :

- la réalisation en génie-civil du regard de comptage (13 359,00 € HT),
- l'équipement de la ligne de comptage à l'intérieur du regard (12 441,00 € HT),
- le raccordement au réseau existant de la SAPHIR (9 147,72 € HT).

L'adaptation du réseau VRD s'est avérée nécessaire pour permettre :

- l'évacuation des eaux de ruissellement vers le futur réseau d'eau pluviale
- le raccordement des sanitaires au futur réseau eaux-usées,
- la séparation des effluents (eaux usées-eaux de lavage) conformément aux obligations réglementaires et environnementales.

Des travaux supplémentaires répondant à des précautions sanitaires qui sont imposées par l'ARS. Ces travaux supplémentaires consistent à la mise en place d'appareils de mesures pour suivre les paramètres COT et absorbance UV en entrée de l'installation. Ces demandes complémentaires de l'ARS n'ont été connues qu'en Décembre 2018.

Travaux de redémarrage et mise en service Industrielle :

Maintenance préventive pendant l'ajournement : cette prestation avait pour objet de maintenir autant que possible les installations en état (hors fonctionnement industriel) et d'assurer un "gardiennage" du site. Cette maintenance a fait l'objet de rapports mensuels transmis au MOE et au MOA sur 19 mois.

En absence de fonctionnement industriel, il est indispensable de contrôler et vérifier tous les organes hydrauliques, mécaniques, électriques et les automatismes, ainsi que l'instrumentation générale de l'usine.

Toutes ces prestations identifiées ci-dessous font l'objet de prix nouveaux :

- remplacement des sondes d'instrumentation,
- Diagnostics des équipements et reprises des essais électromécaniques (hors électricité),
- reprise du montage, nettoyage UTEP et changement porte local électrique vandalisée,
- remobilisation prestataire électricité et automate (mise en route de l'usine).

2) Modifications des quantités

Nouvelles quantités (Travaux 2018-2019) :

3.0 Bâtiment – Génie civil	Unité	Prix unitaire € HT	Quantité marché	Montant marché € HT	Quantité finale	Montant Final € HT
Terrassement en déblais	m ³	10,00	642	6 420,00	884	8 840,00
Terrassement en remblais	m ³	15,00	114	1 710,00	150	2 250,00
Evacuation déblais excédentaires	m ³	14,00	530	7 420,00	734	10 276,00
Soutènement plateforme	U	20	1	20 848,00	1,28	26 685,44

3.0 Bâtiment – Génie civil	Unité	Prix unitaire € HT	Quantité marché	Montant marché € HT	Quantité finale	Montant Final € HT
		848,00				
<i>Total</i>				36 398,00		48 051,44
<i>différentiel</i>						+ 11 653,44

3) Prix nouveaux

Prix nouveaux travaux 2018-2019 (formulation DPGF)

VRD réseaux Eaux-usées/pluviales
Sonde de mesure UV
Chambre de vannes génie-civil
Chambres de vannes équipements
Raccordement sur réseau SAPHIR

n° prix	Désignation	Unité	Prix unitaire € HT	Quantité	Montant € HT
3.4.7	VRD Complémentaires	F	2 904,00	1	2 904,00
4.0.1	Sonde UV	U	13 100,00	1	13 100,00
3.2.5	Regard de comptage GC	F	13 359,00	1	13 359,00
3.2.6	Equipement comptage	F	12 441,00	1	12 441,00
3.2.7	Raccordement SAPHIR	F	9 147,72	1	9 147,72

Prix nouveaux (Formulation BPU)

A/ Prix 3.4.7 : VRD complémentaires - réseaux eaux-usées/eaux pluviales/eaux sales

Ce prix rémunère forfaitairement la mise en place de deux réseaux disjoints pour l'évacuation des effluents (EU et pluvial/eaux sales). Ce prix comprend :

- la réalisation des tranchées, la fourniture du sable de lit de pose et d'enrobage de la conduite, de la pose des filets avertisseurs idoines, et le remblaiement des tranchées,
- la fourniture et la pose des conduites PVC DE 200 CR16 de l'usine jusqu'aux regards de jonctions devant le portail d'entrée,
- la mise en place de tous les regards intermédiaires (changement de direction ou chute),
- les essais d'étanchéité des conduits.

Prix au forfait : 2 904,00 € HT (Deux mille neuf cent quatre euros)

Quantité estimée : 1 FT (un forfait)

B/ Prix 4.0.1 : Sonde de mesure UV

Ce prix rémunère à l'unité la mise en place de la sonde sur la panoplie de mesure eau brute en entrée de station. Ce prix comprend :

- la fourniture et la pose de la sonde,
- le raccordement en électricité et air de service,
- la programmation complémentaire pour accéder à la valeur COT,
- le report d'information sur le système de supervision,

- la suppression du panel PC en façade armoire électrique.

Prix au forfait : 13 100,00 € HT (treize mille cent euros)

Quantité estimée : 1 U (une unité)

C/ Prix 3.2.5 : Regard de comptage GC

Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un regard béton pour le comptage de l'adduction d'eau de la SAPHIR. Ce prix comprend :

- le terrassement, le béton d'assise, le remblaiement,
- Les butées de verrouillage de la conduite,
- la fourniture et la pose des gaines de télétransmission (regard-édicule Saphir)
- la fourniture et la pose d'une gaine pour alimentation chlore (Usine-regard),
- la fourniture et la pose de toute la vantellerie (échelons, crosse, capots de couverture).

Prix au forfait : 13 359,00 € HT (Treize mille trois cent cinquante-neuf euros)

Quantité estimée : 1 U (une unité)

D/ Prix 3.2.6 : Equipement comptage

Ce prix rémunère forfaitairement la ligne de comptage en DN 150 pour le comptage de la SAPHIR, et le by-pass en DN 80. Ce prix comprend :

- la fourniture et la pose de : compteur débitmétrique, joints de démontage, vannes sectionnement (amont et aval), le Té et vanne de sectionnement pour by-pass avec joint de démontage
- la boulonnerie en acier inox.

Prix au forfait : 12 441,00 € HT (Douze mille quatre cent quarante et un euros)

Quantité estimée : 1 FT (un forfait)

E/ Prix 3.2.7 : Raccordement SAPHIR

Ce prix rémunère forfaitairement les travaux de raccordement sur le réseau SAPHIR existant. Ce prix comprend :

- la fourniture et la pose de toutes les pièces hydrauliques nécessaires au raccordement (y compris bande grasse pour boulonnerie enterrée),
- l'épuisement de la fouille, hors vidange normale de la conduite par la SAPHIR
- le remblaiement de la fouille.

Prix au forfait : 9 147,72 € HT (Neuf mille cent quarante-sept euros et soixante-douze centimes)

Quantité estimée : 1 FT (un forfait)

Prix nouveaux travaux 2022 (formulation DPGF)

- Maintenance préventive pendant l'ajournement
- Remplacement des sondes d'instrumentation

- Diagnostics des équipements et reprises des essais électromécaniques (hors électricité)
- Reprise du montage, nettoyage UTEP et changement porte local électrique vandalisé
- Remobilisation prestataire électricité et automatisme (mise en route de l'usine)

n° prix	Désignation	Unité	Prix unitaire € HT	Quantité	Montant € HT
7.0.1	Maintenance préventive	mois	675,00	19	12 825,00
7.0.2	Remplacement sondes périmées	F	12 069,00	1	12 069,00
7.0.3	Diagnostics et reprises essais	F	33 100,00	1	33 100,00
3.2.8	Montage, nettoyage, porte local électrique	F	16 000,00	1	16 000,00
7.0.4	Remobilisation prestataires pour MER	F	48 600,00	1	48 600,00
7.0.5	Remplacement des pompes doseuses	F	31 100,00	1	PM

Prix nouveaux Travaux et Mise en service 2022 (Formulation BPU)

F/ 7.0.1: Maintenance préventive pendant l'ajournement

Ce prix rémunère mensuellement la mise en fonctionnement, au moins une fois par mois, des équipements sensibles de l'usine pendant la phase d'ajournement. Ce prix comprend :

- le contrôle visuel des équipements de l'usine, mais aussi des abords, des ouvertures et accès pour s'assurer de leur intégrité,
- la mise en route manuel des équipements mécaniques (rotation des moteurs, par exemple),
- la ventilation de la salle de traitement, labo et bureau,
- la remise d'un rapport de visite mensuelle (y compris rapport photographique).

Prix mensuel : 675,00 € HT (six cent soixante-quinze euros)

Quantité estimée : 19 mois (dix-neuf mois)

Montant total : 12 825,00 HT (douze mille huit cent vingt-cinq euros)

G/ 7.0.2: Remplacement sondes instrumentation périmées

Ce prix rémunère forfaitairement le remplacement des sondes et capteurs qui équipent l'usine. Ce prix comprend :

- la fourniture et la pose des sondes et capteurs de toute nature,
- les raccordements des appareils à l'automatisme.

Prix au forfait : 12 069,00 € HT (douze mille soixante-neuf euros)

Quantité estimée : 1 FT (un forfait)

H/ 7.0.3 Diagnostic et reprise des essais électromécaniques OTV

Ce prix rémunère forfaitairement le diagnostic exhaustif de l'ensemble des équipements et appareils nécessaires au fonctionnement direct et indirect de l'usine. Ce prix comprend :

- le contrôle des équipements électriques,
- le contrôle des équipements électromécaniques,
- le contrôle des équipements hydrauliques,
- le contrôle des appareils satellites (pompes, compresseur, etc...), y compris ventilation, climatisation et alarmes de toutes nature,
- la remise d'un rapport de diagnostic.

Prix au forfait : 33 100,00 € HT (Trente-trois mille cent euros)

Quantité estimée : 1 FT (un forfait)

I/ 3.2.8: Reprise montage, Nettoyage UTEP, Changement porte local électrique

Ce prix rémunère forfaitairement la reprise du montage des équipements hydrauliques de l'usine, du nettoyage de l'usine (équipements, cuves de décantation, et local réactifs et extérieurs), le renforcement des supports des agitateurs, ainsi que le changement à neuf de la porte du local électrique qui a été vandalisée. Ce prix comprend :

- la fourniture et la pose de la porte du local électrique,
- la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires au nettoyage de l'usine,
- le changement des joints d'étanchéité sur les conduites hydrauliques (fourniture et pose inclus),
- les renforts nécessaires à la stabilisation des agitateurs.

Prix au forfait : 16 000,00 € HT (Seize mille euros)

Quantité estimée : 1 FT (un forfait)

J/ 7.0.4 : Remobilisation prestataire électricité et automatisme

Ce prix rémunère forfaitairement la remobilisation du metteur en route ainsi que l'exécution de toutes les tâches liées à la mise au point de l'usine et à sa mise en service, y compris la période d'observation. Ce prix comprend :

- les frais associés à la remobilisation du metteur en route (y compris transport et logement),
- les modifications (paramétrages, programmation) liées à l'automatisme et aux commandes de l'usine,
- le rapport de marche industrielle à l'issue de la bonne marche de l'usine.

Prix au forfait : 48 000,00 € HT quarante-huit mille euros)

Quantité estimée : 1 FT (un forfait)

K/ 7.0.5 : Remplacement des 6 pompes doseuses

Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et la pose des pompes doseuses pour l'injection automatique des réactifs. Ce prix comprend :

- la dépose des pompes hors service,
- les frais de transport et de dédouanage,
- le réglage des pompes et les essais associés.

Prix au forfait : 31 100,00 € HT (trente et un mille cent euros)
Quantité estimée : 1 FT (un forfait)

Ce dernier prix est laissé pour mémoire, mais n'est pas comptabilisé dans le montant du présent avenant (annulé par une remise commerciale d'un montant équivalent).

4) Nouvelle répartition entre cotraitants

Désignation des membres du Groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint		
	Parts relatives au présent avenant		Parts totales : Marché + avenants
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation	Montant HT
OTV Agence de La Réunion C/Z SEMIR – Local B 193 14, rue de la Guadeloupe Z.A Foucherolles 97495 SAINTE CLOTILDE Cedex SIRET 433 998 473 00675	Equipements	119 694,00 €	1 366 676,88 €
GTOI 106, Rue Paul Verlaine ZIC n°2 – BP 32016 97824 LE PORT Cedex SIRET 323 078 006 00018	Génie Civil	65 505,16 €	707 692,16 €
	Montages hydromécaniques	0,00 €	136 917,12 €
TOTAL			2 211 556,16 €

5) Incidences financières

Tableau récapitulatif de la modification

N° Prix définitifs	Désignation	Montant € HT
3.0	Terrassements supplémentaires (quantités modifiées)	11 653,44
3.4.7	VRD Complémentaires	2 904,00
4.0.1	Sonde UV	13 100,00
3.2.5	Regard de comptage GC	13 359,00
3.2.6	Equipement comptage	12 441,00
3.2.7	Raccordement SAPHIR	9 147,72
3.2.8	Reprise montage, Nettoyage UTEP, réparations	16 000,00
7.0.1	Maintenance préventive	12 825,00
7.0.2	Remplacement sondes périmées	12 069,00
7.0.3	Diagnostics et reprises essais	33 100,00
7.0.4	Remobilisation prestataires pour mise en service	48 600,00
7.0.5	Remplacement des 6 pompes doseuses	31 100,00
	Remise commerciale OTV	-31 100,00
	Total	185 199,16

Evolution du montant du marché

Montant du présent avenant n° 3 :

Taux de la TVA : 8.5 %

Montant HT : 185 199,16 € HT

Montant TTC : 200 941,09 € TTC

% d'écart induit par l'avenant par rapport à l'avenant n° 2 : 9,61 %

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 8.5 %

Montant HT : 2 211 556,16 € HT

Montant TTC : 2 399 538,43 € TTC

% d'écart cumulé (avenant 1 - 2 - et 3) par rapport au montant initial du marché : 16,78 %

6) Date de fin du délai contractuel

Les prestations réalisées lors de la reprise des travaux de 2022 ont été assujetties :

- aux diagnostics réalisés et aux commandes de matériels associées,
- aux disponibilités des prestataires (électricien-automaticien, metteur en route),
- aux autorisations des services de l'état (ARS).

Les prestations ayant été réalisées et les performances atteintes, le présent avenant proroge la fin du délai de réalisation des travaux de construction et de mise en service industrielle ((y compris période d'observation) au vendredi 24 Octobre 2022.

7) Extension de garantie sur les équipements

Le mandataire du présent marché prend à sa charge l'extension de garantie sur les fournitures industrielles consécutive à la prolongation de délai.

8) Clauses de renonciation

Le présent avenant clôt tous les différends de toute nature et quelles qu'en soient les origines, relatifs aux faits évoqués par ledit avenant, et ce depuis le début du marché jusqu'à la date de signature de ce dernier.

En conséquence, les parties signataires du présent avenant renoncent pour les différends évoqués à l'alinéa précédent à toute réclamation et à toute action contentieuse ultérieure.

9) Nouveau montant de marché

Le montant de la modification n° 3 est de 185 199,16 € HT.

Après la prise en compte de l'augmentation générée par les modifications n° 1 et n° 3, le nouveau montant du marché est de : 2 211 556,16 € HT.

L'augmentation, suite aux modifications de marché n° 1 et n° 3, est de 16,78 %.

Montant initial du marché	1 893 760,00 € HT
Montant de la modification n°1	132 597,00 € HT
% d'augmentation de la modification n° 1 par rapport au montant maximal annuel initial du marché	7 %
Nouveau montant du marché après modification n° 1	2 026 357,00 € HT.
Montant de la modification n° 3	185 199,16 € HT
% d'augmentation de la modification n° 3 par rapport au montant initial du marché	9,61 %
Nouveau montant du marché après modifications n° 1 et n° 3	2 211 556,16 € HT

Cette modification n'a ni pour effet ni pour objet de bouleverser l'économie du marché et/ou en changer l'objet.

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général Des Collectivités Territoriales, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis avant la signature de la présente modification n° 3.

Aussi, lors de sa réunion en date du 20 février 2024, la Commission d'Appel d'offres a émis un avis favorable à la conclusion de la modification n° 3 portant sur le marché « *Réalisation de l'unité de potabilisation pour le réservoir 400 des Songes – Commune de l'Entre-Deux* ».

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification n° 3 portant sur le marché « *Réalisation de l'unité de potabilisation pour le réservoir 400 des Songes – Commune de l'Entre-Deux* »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à le signer et à le notifier.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (14 abstentions : M. HUET Henri Claude, Mme JAVELLE Blanche Reine, M. MUSSARD Harry, Mme FULBERT-GERARD Gilberte, M. HOAREAU Sylvain, M. LEBON David, Mme LEICHNIG Stéphanie, Mme LEVENEUR Inelda, Mme MUSSARD Rose Andrée, M. VIENNE Axel, M. LEBRETON Patrick représenté par M. MUSSARD Harry, Mme LEJOYEUX Marie Andrée représentée par M. VIENNE Axel, M. LANDRY Christian représenté par M. HUET Henri-Claude, Mme HUET Marie-Josée représentée par Mme MUSSARD Rose Andrée),

- **approuve la modification n° 3 portant sur le marché « *Réalisation de l'unité de potabilisation pour le réservoir 400 des Songes – Commune de l'Entre-Deux* »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 14

Contre : 00

Pour : 29

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



André THIEN AH KOON

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 19/03/2024